



Plan de protection contre l'usure et de détérioration du Service des finances de Hyundai Motor

Faits saillants

Aperçu :

- Les frais d'usure excessive admissibles sont abolis
- Renonciation de 100% des frais admissibles jusqu'à 7 500 \$ pour les véhicules parcourant en moyenne moins de 40 000 km par année
- Renonciation de 50% des frais admissibles jusqu'à 3 750 \$ pour les véhicules parcourant en moyenne plus de 40 000 km par année
- Remplacement ou dommage parebrise exonéré jusqu'à 600 \$ pour les voitures and 700 \$ pour les VUS
- Les frais pour un excédent de 1 000 km et moins sont abolis
- Aucune franchise
- Transférable à un nouveau locataire
- Résiliable dans un délai de 30 jours
- Plan géré par Le Service des Finances de Hyundai Motor

Admissibilité du programme :

- Pour tout terme de location (de 24 à 60 mois)
- À la signature de la location, les véhicules neuf et de démonstration doivent avoir moins de 24 000 km au compteur, et un an maximum doit s'être écoulé depuis leur date d'entrée en service originale.
- Non valide pour un véhicule qui a été acheté ou lors d'un rachat de location

Frais courants d'usure excessive :

- Bosses
- Égratignures sur la peinture
- Pare-brise et autre verre/lentille endommagés
- Pare-chocs endommagés
- Revêtement des sièges endommagé
- Pneus usés
- Silencieux et embouts d'échappement
- Chaque pièce ou équipement manquant évalué à 150 \$ ou moins
- Clé ou porte-clé évalués à 400 \$ ou moins

Veillez consulter le Guide du concessionnaire-vendeur ou le contrat pour obtenir tous les détails sur le produit.

HMF-EWU-HS-0320-F

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Plan de protection contre l'usure et de détérioration, communiquez avec votre directeur spécialiste en développement de concessions ou composez le 1-855-506-6160